Image not found or type unknown

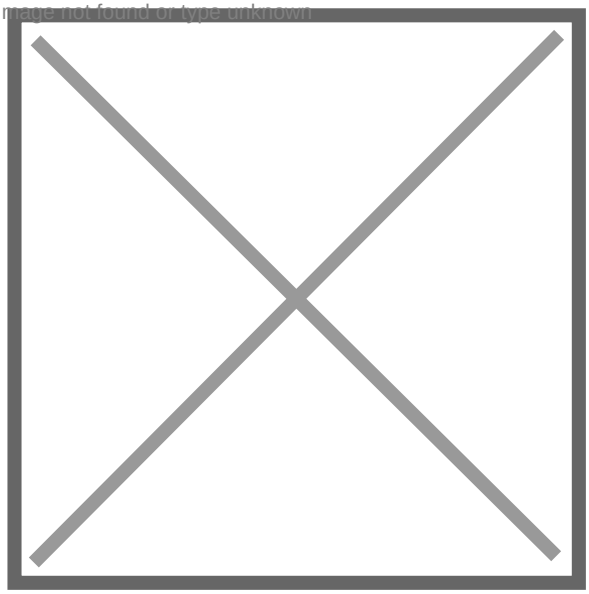

Entretien chaudiere locataire sortant ou entrant

Par **angie08**, le **19/07/2018** à **15:53**

Bonjour,

J'ai signé le bail de mon appart le 10/10/2016, l'état des lieux le 25/10/2016 avec remise des clefs.

Je viens de recevoir la régularisation des charges. L'exercice va de mars à février. J'ai donc 2017/2018 entier et d'octobre 2016 à février 2017 au prorata.
l'état des lieux fait bien apparaître entretien chaudière
le 19 septembre 2016. A cette date, l'appartement était
occupé par le précédent locataire jusqu'au 15 octobre 2016.

La propriétaire me réclame le montant de cet entretien.
L'immeuble est neuf, première occupation septembre 2013.
L'entretien des chaudières individuelles à gaz à lieu chaque année en septembre/octobre.

Est-ce que je dois payer pour cet entretien qui c'est déroulé avant mon arrivée ?

Je vous remercie par avance des informations que vous pourrez m'apporter.

Cordialement.

Par **Lag0**, le **20/07/2018** à **08:09**

Bonjour,
[citation]est ce que je dois payer pour cet entretien qui c'est déroulé avant mon arrivée ?
[/citation]
A priori, non !

Par **goofyto8**, le **20/07/2018** à **12:13**

[citation]propriétaire me réclame le montant de cet entretien.
est ce que je dois payer pour cet entretien qui c'est déroulé avant mon arrivée ?
[/citation]

En général, il peut s'agir d'un contrat annuel d'entretien du chauffage.
Et donc le propriétaire en répartit le montant au prorata de la durée d'occupation de chacun des locataires.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés